

Image not found or type unknown



Ais je le droit de bloquer mes charges pour travaux non finis

Par **FREITAS**, le **24/09/2008** à **19:58**

Je suis propriétaire dans une résidence, le ravalement de la façade ainsi que la cage d'escalier n'ont jamais été finis depuis deux ans.
Ais-je le droit de bloquer mes charges auprès de mon syndic?
Merci de votre réponse.
M. FREITAS